

Département de Maine-et-Loire

COMMUNE *Du Coudray-Macouard*

Procès verbal

Du 21 juillet 2020

L'an deux mil vingt le vingt et un juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur POLICE Gérard.

Étaient présents : POLICE Gérard, BENOIST Romain, ROUX Alexandra, ANGELI Stéfane, ASTARCI Erol, GODET Anne-Claire, ROZIER Sandrine, GASTINEAU Vincent, LOIZEAU Florian, PAREUIL Anne, POUPARD Alexis, GEORG Fabrice, et BRANCHU Sabine.

Absent excusé : Denis CANTEAU

Pouvoir : Jacques Antoine TOUBLANC donne pouvoir à Vincent GASTINEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil GODET Anne-Claire ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Formant la majorité des membres en exercice.

La séance a débuté avec un **remerciement pour l'implication de tous les conseillers** qui a permis de remplir un premier challenge : que toutes les commissions se réunissent avant les vacances scolaires (hormis la commission Actions sociales qui se réunira en septembre).

1-OBJET : DESIGNATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article 1650 du code général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. En conséquence, de nouveaux commissaires doivent être nommés.

Aux vues des élections municipales du 15.03.2020 et de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 26.05.2020, il convient de modifier la liste des commissaires.

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

Le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs

Annexe le tableau à la présente délibération.

	Civilité	Nom	Prénom	Naissance	Adresse	Imposition
1	Mr	POUPARD	Laurent	11/08/68	Chemin de Rimodan Bron Le Coudray Macouard	TH TF
2	Mr	GEORG	Fabrice	17/08/67	Impasse du Bellay Le Coudray Macouard	TH TF
3	Mr	ANGELI	Stéfane	04/08/61	Route de Courchamps Le Coudray Macouard	TH TF

4	Mr	GASTINEAU	Vincent	21/04/79	Chemin de Rimodan Bron Le Coudray Macouard	TH TF
5	Mme	GODET	Anne Claire	26/06/82	Rue de L'Eglise Le Coudray Macouard	TH TF
6	Mr	BRANCHU	Jean	24/06/46	Rue du Coudray Bron Le Coudray Macouard	TH TF
7	Mr	SIMONNEAU	Daniel	06/07/47	Rue de la Motte Le Coudray Macouard	TH TF
8	Mr	ROUSSEAU	Didier	1961	Rue de Rougeville Artannes sur Thouet	TF
9	Mme	BOUCHARD	Pierrette	18/09/53	Route de Bron Le Coudray Macouard	TH TF
10	Mme	AUVINET	Françoise	23/11/47	Rue du Bellay Le Coudray Macouard	TH TF
11	Mr	BENOIST	Romain	28/02/87	Chemin des Pièces Bron Le Coudray Macouard	TH TF
12	Mme	ROZIER	Sandrine	28/05/79	Rue du Puits Venier Le Coudray Macouard	TH TF
13	Mr	TOUBLANC	Jacques Antoine	16/04/63	Chemin de Rimodan Bron Le Coudray Macouard	TH TF
14	Mr	LOIZEAU	Florian	25/03/93	Chemin de Rimodan Bron Le Coudray Macouard	TH TF
15	Mme	BRANCHU	Sabine	18/05/73	Chemin des Pièces Bron Le Coudray Macouard	TH TF
16	Mr	POUPARD	Alexis	31/08/99	Chemin de Rimodan Bron Le Coudray Macouard	TH TF
17	Mme	ROUX	Alexandra	28/07/87	Route de courchamps Bron Le Coudray Macouard	TH TF
18	Mme	PAREUIL	Anne	13/09/61	Rue de L'Eglise Le coudray macoaurd	TH TF
19	Mr	CANTEAU	Denis	22/10/67	2 quai Roi René Saumur	TH TF
20	Mr	MENOU	GAETAN	25/07/72	Chemin des Pièces Bron Le Coudray Macouard	TH TF
21	Mme	POLICE	Régine	30/03/56	Rue de la Gourette Bron Le Coudray Macouard	TH TF
22	Mr	ASTARCI	Erol	12/01/1977	Route de Bron Le Coudray Macouard	TH TF
23	Mr	POUPARD	Denis	17/07/66	Carrefour des Chênes Bron Le Coudray Macouard	TH TF
24						

2- OBJET : LOCATION DES TERRES GERBIER ANNEE 2019

Il convient de réviser le loyer des terres à quintaux de blé pour la parcelle ZE 51 d'une superficie de 98a80ca située dans la zone artisanale du Pas de la Biche ;

Cette parcelle est louée à l'EARL Gerbier.

Le Loyer 2018 était de 103.03 €. Considérant l'indice de fermages 2019 par rapport à 2018 qui est de 104.74. Il convient d'appliquer cette variation.

Le Loyer 2019 s'élève donc à 104.74 €

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Mr Le Maire à rédiger un titre exécutoire de recette à l'EARL Gerbier pour un montant de 104.74 € pour l'année 2019.

3- OBJET : HAUSSE DES TARIFS CANTINE AU 01/09/2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prestataire RESTORIA, fournisseur des repas de la cantine scolaire, augmente ses tarifs à compter du 1^{er} septembre de 1.795% hausse basé sur l'évolution de l'indice contractuel sur la base du mois de Mars.

Les tarifs actuellement pratiqué sont de :

Repas occasionnels = 3.60 €

Repas réguliers = 2.96 €

Si on applique la hausse de 1.795%, les tarifs deviennent :

Repas occasionnels = 3.66 €

Repas réguliers = 3.01 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

FIXE le prix pour :

Repas occasionnels = 3.66 €

Repas réguliers = 3.01 €

4- OBJET : ASSOCIATION PETITES CITES DE CARACTERE – DESIGNATION DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Conformément à l'article L2121-33 du CGT, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Ont été élus, délégués :

Déléguées titulaires = Anne Claire GODET et Alexandra ROUX

Délégués suppléants = Fabrice Georg et Vincent Gastineau

5 OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE FDGDON49 – NID DE FRELON

La Commune de LE COUDRAY MACOUARD est confrontée à la présence de nids de frelons asiatiques qui créent un problème de santé publique du fait des risques de piqûres et un risque vis-à-vis de la biodiversité.

Consciente de ces problématiques et afin de limiter la prolifération des frelons asiatiques, Madame le Maire présente la convention de partenariat avec le FDGDON

Après discussion et Délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

AUTORISE Mr le Maire à signer la dite convention de partenariat avec le FDGDON

VOTE une participation à hauteur de 50 € par nid pour les particuliers

PRECISE que les prises en charge se feront du 1^{er} Mai au 30 Novembre

6-OBJET : DESIGNATION D'UN AGENT ACMO

Suite aux élections municipales du 15.03.2020 et la mise en place du Maire et des Adjoints le 26.05.2020 il convient d'élire un élu référent en matière d'hygiène et sécurité afin d'encadrer l'agent communal référent.

Après discussion et délibération le conseil municipal :

DESIGNE Mr Angeli Stéphane Elus référent ACMO

7-OBJET : AMENAGEMENT ARRET DE CAR SCOLAIRE SUR LA DEPARTEMENTALE – DEVIS AXIMUM

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal présents la demande émanant de l'agglabus le devis de l'entreprise AXIMUM afin de mettre en place le traçage Z devant l'arrêt bus. Le devis s'élève à 1040 € HT.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le devis pour un montant HT de 1040 €

8-OBJET : DEVIS Anjou Bâtiment Coutant Travaux chainage Mairie

Des fissures ont été observées sur la cheminée de la mairie côté rue de Pazillé, le chainage est à reprendre et il faut reboucher les fissures. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise ABC pour un montant de 2410 € HT.

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise ABC pour un montant de 2410 € HT

AUTORISE Mr le Maire à signer le devis

9-OBJET : DECISION MODIFICATIVE – Subvention Dossier informatique école

Afin de valider le devis concernant le dossier informatique école pour l'achat des PC et des licences, il convient donc de passer une décision modificative sur le Budget commune comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET COMMUNE

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES		
023	Virement section d'investissement	-780.00 €
657361	Subvention informatique pour matériel école	+780.00 €
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES		
021	Virement section fonctionnement	-780.00 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES		
204171	Subvention Biens mobiliers, matériel	-780.00 €

VIREMENT DE CREDITS
BUDGET COMMUNE

SECTION INVESTISSEMNT DEPENES

020	Dépenses imprévues	-780.00 €
204171	Subvention biens mobiliers, matériel	+780.00 €

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE La Décision Modificative 2 et le virement de crédit

AUTORISE Mr Le Maire à procéder au mandatement de la subvention sur le budget Caisse des écoles

10-OBJET : DECISION MODIFICATIVE 3 – CESSION MATERIEL DU STADE

La commune du Coudray-Macouard a acheté du matériel :

- En 1997 pour un montant de 2 298.17 €, 2 paires de filets de buts
- En 1999 pour un montant de 1 461.83 €, Equipement foot
- En 2008 pour un montant de 1 552.98 €, filets de buts

Ce matériel a été vendu à la mairie du Puy Notre Dame pour un montant de 2 400 € et à la commune du Vaudelnay pour 1 600 €.

ECRITURES COMPTABLES

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
042	675	5 312,98	77	775	4 000,00
		0,00	042	776	1 312,98
	total	5 312,98		total	5 312,98

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
040	192	1 312,98	040	2158	5 312,98
	total	1 312,98		total	1 312,98

Un titre au 775 pour la commune du Vaudelnay pour un montant de 1 600 €

Un titre au 775 pour la commune du Puy Notre Dame pour un montant de 2 400 €

Pour la sortie d'inventaire :

Un mdt au 675/042 pour un montant de 5 312.98 €

Un titre au 2158/040 pour un montant de 5 312.98 €

Pour la moins- value :

Un mdt au 192/040 pour un montant de 1 312.98 €

Un titre au 776/042 pour un montant de 1 312.98 €

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la Décision Modificative 3 ci-dessus énoncée.

11- OBJET : Demande de subvention Région – renforcement de réseau SIEML

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux le dossier de renforcement de réseau électrique rue du clos Mayaud et rue de la Sanzie, le montant de l'opération s'élève à 259 500 €
La participation financière de la commune est de 84 840 € .

Mr le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région pour financer ce projet.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin de déposer les documents nécessaires au dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la région.

12-UTILISATION BARNUM DE LA COMMUNE

La commune dispose d'un barnum 8x4 qui sert au comité des fêtes et lors de la fête des écoles.
Nous proposons de donner le Barnum au Comité des fêtes afin qu'il en assure la gestion (prêt, montage, démontage, vérification du matériel....) car ils seront plus en mesure de le faire que la mairie.
Ce don se fera sous condition de la mettre gratuitement à la disposition des associations de la commune.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE le don du Barnum au profit du Comité des Fêtes.

13-OBJET : CRCA – RENOUELEMENT CONVENTION DE DECOUVERT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention de découvert arrive à échéance le 21/08/2020
Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour le renouvellement de la ligne de crédit et des conditions générales des prêts.
Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, le renouvellement de l'ouverture de crédit dans la limite de 300 000 €, aux conditions suivantes :

DUREE 12 mois

TAUX VARIALBE : Euribor mois moyenné de juin 2020 (-0.378%) + marge de 0.50% l'an

TAUX D'INTERET PLANCHER 0.50%

PRELEVEMENT DES INTERETS Trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office.

COMMISSION D ENGAGEMENT 0.10% l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)

FRAIS DE DOSSIER Néant

DEBLOCAGE DE FONDS : par le principe du crédit d'office

CALCUL DES INTERETS sur 365 jours

FIN DE VALIDITE 06/08/2020

PREND l'engagement au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

PREND l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

CONFERE toutes délégations utiles à Mr Gérard POLICE, en qualité de maire de la commune du Coudray Macouard pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

14-OBJET : AVIS A VICTIME GROUPAMA AUDIENCE DU 10.09.2020

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal présents que suite aux actes de vandalisme sur la salle des fêtes pendant le confinement, le dossier est porté en justice, une audience contre Gabin DENIAU aura lieu le 10.09.2020.

Afin de se porter partie civile, le conseil municipal doit délibérer pour autoriser Mr le Maire à envoyer par courrier recommandé l'avis à victime auprès du Tribunal,

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Mr le Maire à se porter partie civile

AUTORISE Mr le Maire à envoyer par courrier recommandé l'avis à victime au Tribunal

15-OBJET : ACHAT REMORQUE

Monsieur le Maire expose le besoin d'investir dans l'achat d'une remorque pour les services techniques. Plusieurs modèles sont présentés à différents prix.

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE l'achat de la remorque pour un montant TTC de 1285.00€

16- OBJET : PRET DE SALLE LOCAL JEUNES – Association ACDC

L'association ACDC à fait la demande en mairie d'avoir à disposition une salle communale afin de continuer les cours de danse pour l'année 2020/2021. En effet la salle des fêtes étant inaccessible depuis un certain temps, l'association donnait ses cours sur Chacé, mais la salle des indisponible pour l'année à venir. Mr le Maire propose à l'association la mise à disposition du local Jeunes au stade.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE l'association ACDC à utiliser le local Jeunes les lundis, mardis et vendredis soirs

17- OBJET : DEVIS GRILLE DE PROTECTION LOCAL JEUNES

Suite aux actes de vandalisme, le vitrage du local jeune est endommagé, afin d'éviter ces désagréments il est proposé l'installation d'une grille en alu.

Il est présenté plusieurs devis d'installation de grille

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise Jadeau d'un montant de 1536 € TTC

AUTORISE Mr le Maire à signer ledit devis

18-OBJET : Devis Achat système Rotofil

Monsieur le Maire propose l'achat d'un rotofil à adapter au coupe fil afin de couper les mauvaises herbes en bordure de mur. Plusieurs devis sont présentés aux membres du conseil municipal présents.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise Jardi Center pour un montant TTC de 361.25 €

19- OBJET : REMBOURSEMENT DES LOYERS – Décision Modificative 4

Monsieur le Maire présente la demande de Mme MARY Coiffeuse locataire au 3 place de la poste demandant l'annulation de ses loyers pendant le confinement de mars et d'avril 2020.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE le maire à procéder à l'annulation des loyers de mars et d'avril pour un montant HT de 440 €, 88 € tva soit 528 € TTC

Afin de procéder à cette régularisation, il convient de passer une Décision Modificative comme suit :

Article 022	Dépenses imprévues	-440 €
Article 6745	Subvention de droit privé	+ 440 €
	TVA	88 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la Décision modificative ci-dessus.

20-OBJET : DEVIS ACTS – PILIER CAVE RUE DE PAZILLE / THOREAU

Un diagnostic des caves à été effectué par Mr Léotot el 09.03.2020

Monsieur le Maire propose aux conseillers plusieurs devis de confortation pilier pour la rue de Pazillé.

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise ACTS pour un montant de 5919 € TTC

QUESTIONS DIVERSES

a- Sécurisation des abords de l'école : panneau + barrière

Panneaux Attention école x 2 (dans chaque sens) = 309.60 € ttc

A vérifier : la distance réglementaire de l'école

La mise en place de barrières de sécurité en haut du chemin menant à l'école mais en bord de trottoir a également été évoquée.

Panneau attention école : le conseil municipal donne son accord de principe pour L'achat des panneaux signalétique



b- Matériel pour l'école

Suite aux entretiens réalisés avec le personnel de l'école (3 personnes pour l'instant), un besoin d'un sèche-linge pour faire sécher les torchons et autres (actuellement étendu dans la salle de sieste) a été remonté.

Coût : entre 300€ et 700€

Vu promo 399€ chez Darty

Prendre plutôt un sèche linge à évacuation.

★★★★★ 4,5/5 (56 avis)

A++
POMPE
À CHALEUR



Découvrez tous nos accessoires en Lavage

399,99€ 609,00€ **BON PLAN -35%**

Dont 90,00 € éco-part. DEEE

3x 133,33€ Payez en 3x ou 6x par carte bancaire

2 Mois dès 399,99 €

En stock
Livraison GRATUITE
Voir tous les réseaux de livraison

En retrait dans +50 magasins
Retrait GRATUIT
Voir les magasins

AJOUTER AU PANIER **RETIRER EN MAGASIN**

Le prix DARTY, service compris

- ✓ Garantie 2 ans
- ✓ Livraison à domicile et mise en service offertes

Une armoire avec des casiers est également demandé (pour ranger les sacs à main et manteaux). Devis en cours.

Le conseil donne son accord pour l'achat d'un sèche linge

c- Repas des aînés

Date : Samedi 14 novembre

Présence des conseillers municipaux souhaitée

Proposition d'un nouveau traiteur : Hérault

Entrée + poisson+ plat+ fromage + dessert

Menu à 21€ : très bien

(au lieu de 25,5€)

Qualité : OK – Contact : très bon

Service par les jeunes du village en échange d'une cagnotte + jeune du service civique : permet l'échange des générations : validé par l'ensemble du conseil. A définir : la tranche d'âge.

Communication dans le prochain bulletin municipal (+ facebook)

Musique géré par le Comité des fêtes

20- INFORMATIONS DIVERSES

- Toutes les commissions se sont rassemblées (Botanique le23 juillet – Actions sociales en septembre)
 - Compte rendu envoyé à l'ensemble du conseil
- Chantiers Jeunes : 4 jeunes ont peint l'aire de jeux (ouvert depuis lundi) + prochain chantier en octobre
- RH:
 - Rendez-vous avec chaque membre du personnel en cours (5 déjà vus)
 - Mapa: passage à 80% puis démission de la maitresse de maison. Recherche en cours.
 - Travaux d'Intérêt Généraux : 140h 6 semaines août/septembre
- La Rosamée: Salon de thé/brocante/bar à vins/ bar à bières : Anne-Claire et Gérard ont rencontré les gérants. Un très bel endroit avec des gérants sympathiques que nous allons tout faire pour les aider à se lancer avec notamment une aide en communication ouverture fin septembre.
- Maison médicale : arrivée d'une sophrologue (rencontre mercredi Anne-Claire Godet et Sabine Branchu) : entretiens individuels et de groupe. Nous allons lui proposer le foyer jeunes et une aide en communication pour se lancer.
- Consultation Communication téléphonique encours (Vincent Gastineau en charge du dossier) : Objectif : faire mieux (plus pratique) à moins cher.
- Tri dans le grenier de la mairie (Fabrice Geog en charge du dossier) va permettre la réalisation des travaux de chainage.
- Elagage petit bois pour sécuriser les lieux : passage d'un élagueur pour faire un devis lundi 27 juillet
- Salle des fêtes : étude des fondations courant de l'été : forage pour vérifier la solidité du sol. Etape 2 si le sol s'avère bon : mise en conformité
- Achat d'une échelle de l'église
- Changement des 2 cumulus en urgence
 - MAPA : 1062.10 € TTC
 - Sandrine Coiffure : 708 € TTC
- Garage à vélos acheté, sera prochainement installé à la mairie.

- Bulletin municipal : fin septembre avec entre autres :
 - Mise en avant des associations qui proposent des activités régulières (danse, ateliers créatifs...): questionnaire envoyé dans la semaine à toutes les associations
 - Questionnaire en direction des habitants
- Mise à jour du site internet prévu durant l'été (en partie au moins car la mise à jour n'est pas didactique) + refonte (demande de devis)

Prochain conseil municipal : le mercredi 9 septembre

Séance levée à 23h30